

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 21 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un janvier à 19h, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la mairie de Neuvy en Sullias.

Présents (15): Messieurs FOURNIER, DEROUET, MENEAU, LUCAS, SAMPEDRO, FLANDRE, DELANNOY, MAUDUIT
Mesdames BORNE, MENEAU, RIGARD, DAVID, LENOGUE, GUYOMARCH, CORNET

Nombre de membres en exercice : 15

Présents: 15

Votants: 15

Date de convocation : 14/01/2022

Ordre du jour :

- Intervention de la société EQUIOM : Enquête publique pour l'extension de la carrière de Sully sur Loire
- Approbation du dernier compte rendu
- Délégation de signature du Conseil Municipal au Maire
- Travaux 2022
- Vente terrain Route de Tigy
- Renouvellement de la convention ADS
- Révision loyer du salon de beauté
- Prolongation CDD
- Organisation temps de travail à 1607h
- Renouvellement de la convention AXA
- Demande de subvention
- Divers
- Questions orales

Nadine MENEAU est désignée secrétaire de séance.

En préambule à la réunion du Conseil Municipal, intervention de la Société EQIOM, pour la présentation de l'enquête publique concernant le renouvellement et l'extension de la carrière de Sully sur Loire.

L'enquête a lieu du 20 Janvier 2022 au 21 Février 2022

La société précise que la carrière représente 80 Ha, le renouvellement de l'exploitation porte sur 45 Ha, et l'extension sur 35.3 Ha.

La durée de l'extraction est de 19 ans et la durée de la demande est de 24 ans.

La continuité de l'exploitation n'entraînera pas d'augmentation du trafic routier, ni des volumes extraits.

- APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU A L'UNANIMITE

- DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

- Abonnement 2022 au GRAHS (groupe de recherches archéologiques et historiques de Sologne)
- Signature des devis pour la rénovation de l'école maternelle (aménagement de la future garderie) et école primaire:

RENOVATION DE L'ECOLE PRIMAIRE		HT	TTC
Menuiserie	BATIPOSE SOLOGNE	12 839.83	15 407.80
Réfection toiture	Eurl CBM	6 465.00	7 758.00
Isolation extérieure	Eurl COCO Cédric	6 426.00	7 711.00
Peinture	MTVO	3 565.72	4 278.86
AMENAGEMENT ECOLE MATERNELLE/GARDERIE			
Création sanitaires	Sarl HUSSONNOIS	8 798.20	10 557.84
Création ouverture	Eurl COCO Cédric	1 825.50	2 190.60
TOTAL		39 920.25	47 904.10

- Signature du devis de la SARL MENEAU GERIN pour la création d'un trottoir Route de Viglain : 2 700€ TTC
- Signature du devis d'AGORESPACE pour la réparation du plateau multisport : 2.170€TTC
- Signature du devis de COSSET ARNAUD pour le busage du fossé des Vignes de Bouan : 12.605€TTC
- Signature du devis de BTM CONSEIL pour la maîtrise d'œuvre des travaux de sécurisation Rue des Moulins : 15.960€ TTC

- **TRAVAUX 2022 SECURISATION DE LA RUE DES MOULINS**

L'appel d'offres concernant la sécurisation de la rue des Moulins sera lancé lundi 24 janvier.

Les entreprises ont 3 semaines pour transmettre leurs offres.

La commission d'appel d'offres se réunira le mardi suivant la fin de la consultation. Des convocations seront transmises aux personnes concernées.

Suite au dépôt de demande de subvention au titre de la DETR, la préfecture demande de retirer l'embellissement paysager, ne contribuant pas à la sécurisation de la rue. Avant toute modification de la délibération prise lors du dernier conseil, des renseignements complémentaires seront demandés auprès de la préfecture.

- **DELIBERATION N°2022/001 : VENTE TERRAIN COMMUNAL ROUTE DE TIGY**

Vu art L 2241-1 et L2122-21 du CGCT

Considérant que ce bien appartient au domaine privé de la commune

Considérant que cette parcelle n'a pas vocation à être affectée ultérieurement à un service public communal ou à être intégré dans un projet global d'aménagement de l'espace public,

Considérant la demande d'installation d'un distributeur de pizzas et de la création du laboratoire sur un terrain en bordure de la route départementale,

M Le Maire présente une estimation pour la vente de cet immeuble par l'agence immobilière de Tigy d'un montant estimée à 26 400€ net vendeur, datée du 28 janvier2022,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE M le Maire à effectuer le bornage et l'étude de sol nécessaire à la vente,

AUTORISE M. le Maire à faire toute diligence nécessaire pour aboutir à une vente de ce bien dans les conditions prévues au CGCT et dont l'acte authentique sera dressé par l'étude notariale de son choix

FIXE le prix auquel il sera mis en vente à 26 400€ netvendeur, non négociable en dessous de 24 800

FIXE les modalités de la vente comme suit:♣La vente est ouverte à tous, sauf respect des dispositions légales et, notamment, de celles interdisant à un élu du conseil municipal d'acquérir, de quelle que façon que ce soit, un bien de la commune en vertu de l'article 1596 du Code civil,♣Le bien est vendu en l'état ♥Le choix de l'acquéreur sera réalisé en fonction du prix proposé et de ses garanties de financement.

- **DELIBERATION N° 2022/002 : RENOUELEMENT 2022 DE LA CONVENTION DE MARCHE A BON DE COMMANDE AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA SOLIDARITE**

M le Maire informe l'assemblée que tous les ans une convention est signée avec ADS qui emploie des personnes exclues du monde du travail et de l'environnement social, pour un forfait de 300 heures par an moyennant un prix forfaitaire de 4 500€. Seules les heures commandées sont facturées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres

AUTORISE M le Maire à signer la convention pour renouveler avec l'ADS de Sully sur Loire pour un forfait de 300 h pour un montant de 4 500 €.

- **REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

La secrétaire précise que les conditions de révision du loyer étant précisées dans le bail, il n'est plus nécessaire de délibérer.

- **PROLONGATION CDD ESPACES VERTS**

Vu la délibération n°2021/037 autorisant le recrutement de contractuels pour le remplacement d'un agent titulaire en arrêt de travail, le Conseil décide de renouveler le CDD de l'agent contractuel affecté aux espaces verts pour remplacer l'agent titulaire placé en prolongation d'arrêt maladie longue durée.

- **REMPLACEMENT CDD SURVEILLANCE CANTINE**

Notre agent contractuel, surveillante de cantine, ne pourra plus assurer la surveillance du restaurant scolaire à compter du mois de mai. En effet, elle aura atteint la limite d'âge autorisée pour travailler alors qu'elle est retraitée.

Il faudra donc trouver une personne pouvant assurer ce poste pour 5.5 h par semaine annualisées. Un appel à candidatures sera fait via le centre de gestion et également sur les supports de communication (intra-muros, page Facebook, site) afin de trouver dans l'idéal une personne domiciliée sur la commune.

- **ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL A 1 607 HEURES**

La fin des régimes dérogatoires du temps de travail impose aux collectivités l'organisation des temps de travail à 1 607 heures par an à partir du 1/01/2022.

Notre commune applique déjà cette organisation. Toutefois une délibération doit être prise dans ce sens après avis obligatoire du comité technique. Ce dernier ne se réunissant qu'en mars, notre délibération ne pourra donc être prise qu'en Avril.

En attendant, il sera transmis à la Préfecture un certificat administratif attestant que la commune applique déjà les 1 607 heures annuelles.

- **RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AXA**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention AXA, pour la proposition de tarifs préférentiels d'assurance pour les habitants de la commune.

- **DEMANDES DE SUBVENTIONS COMMUNALES**

- GRAHS : demande de 200 €. Réponse négative, nous avons déjà l'abonnement pour 48 € par an, pour une revue sur l'archéologie en Sologne
- SOLOGNE NATURE ENVIRONNEMENT : demande de 100 €. Réponse négative

- **DIVERS**

○ **Modification du règlement de location de l'R de loisirs**

Monsieur FOURNIER signale qu'il a rendez-vous semaine prochaine pour la mise en place d'un limiteur de bruit.

Le règlement sera revu en commission afin de préciser les conditions d'utilisation de cet espace.

○ **Référent PLU intercommunal**

La procédure du PLUi est lancée pour une durée de 4 ans.

Il est nécessaire que les communes désignent des délégués pour assister aux réunions (2 réunions par mois à partir de Septembre).

Le maire est d'office désigné en délégué titulaire. M. André DEROUET se propose pour être délégué suppléant. Accepté à l'unanimité.

○ **Réunion de la commission des impôts directs**

La réunion pour la révision des propriétés bâties et non bâties est à prévoir avant le 10 mars 2022.

Une convocation sera adressée aux membres de la commission des Impôts.

○ **Equipement des classes en capteurs CO2**

Il est proposé l'achat de capteurs de CO2 pour un coût de 135 € l'unité pour équiper chaque classe, lagarderie et cantine. La préfecture propose une aide dont le montant est déterminé en tenant compte du plus petit des trois plafonds suivants : 50€/ appareil ou 2€/enfant ou le coût d'acquisition.

Le conseil décide de ne pas donner suite par 12 voix contre et 3 abstentions.

○ **Cantine : nombreuses absence liées au Covid**

De nombreuses demandes des parents sont transmises au secrétariat concernant les absences dues au COVID (cas positifs, cas contact, en attente du résultat des tests, fratrie cas contact gardée au domicile)

Le Conseil décide que les repas non pris dus aux absences liées au COVID seront reportés sur la période suivante.

○ **Epidémie de gastro-entérite aux écoles fin décembre 2021**

La dernière semaine d'école avant les vacances de Noël a été marquée par un fort absentéisme chez les élèves. Pensant à une intoxication alimentaire à la cantine, les représentants des parents d'élèves ont fait part de leur inquiétude à la mairie. M le maire a alors contacté l'Agence Régionale de la Santé qui a mené son enquête et a conclu à une épidémie de gastro-entérite.

○ **Réorganisation des archives mairie et des stocks des produits d'entretiens et essuie-mains**

Des étagères seront à prévoir pour poser au sous-sol de la mairie (anciennement bibliothèque), afin d'y installer les archives ainsi que dans le local de la salle polyvalente situé près de la cuisine, pour y entreposer tous les produits d'entretien et essuie-mains.

Le chef cuisinier sera chargé de commander, de centraliser les commandes pour les différents sites, de les stocker et de procéder à leur distribution.

Le devis d'achat d'étagère de l'entreprise YVENDEDOUT s'élève à 1 155 € TTC.

Accepté à l'unanimité.

○ **Demande de local par l'association Graines de Gaulois**

L'association Graines de Gaulois et le Relais Petite Enfance demandent si la commune peut mettre à disposition un local plus adapté que la salle située à l'étage de la maison des Associations.

M le Maire précise que cette salle est mise gratuitement à disposition de l'association 2 matins par semaine.

Le Conseil prend note de cette demande.

- **Dates à retenir**
- **Samedi 26 Février** : plantation des arbres dédiés aux naissances de l'année 2021
- **Samedi 5 Mars** : Réunion publique à la salle polyvalente de 10 H 30 à 12 H concernant les projets communaux et échanges avec la population
- **Vendredi 8 Juillet** : cinéma de plein air (film diffusé : Adieu les cons), voir pour faire une animation avant la diffusion et pour l'installation d'une buvette/restauration tenue par une association communale
- **Jeudi 14 Juillet** : Repas champêtre et animations habituelles + buvette tenue par une association.

- **Questions orales**

Cédric MENEAU :

✓ Vente du bar de Neuvy en Sullias, a-t-on des nouvelles ?

M. FOURNIER n'a pas d'information.

Il précise également que l'épicier vend son fonds de commerce pour la fin janvier.

Le conseil évoque la possibilité pour la commune de racheter le fonds de commerce et de faire un regroupement avec le bar et l'épicerie qui seraient tenus par la même personne.

L'épicerie doit également être remise aux normes avant toute cession de bail.

Dans ce contexte, le Conseil n'accepte pas la cession du bail de l'épicerie.

Jean-Claude LUCAS :

✓ Signale que les taux du SICTOM seront en légère augmentation en fonction du litrage.

Gilles FLANDRE :

✓ Signale que tous les travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux seront effectués avec notre agent communal fin janvier, conformément aux recommandations de l'APAVE.

Sylvain MAUDUIT :

✓ Signale qu'il manque une partie du toit sur l'abribus de la rue des Ecoles. M. FOURNIER précise qu'il faudra contacter le Département car les abris-bus sont de leur ressort ;

Sandrine CORNET :

✓ Signale que l'ampoule de l'éclairage public a enfin été changée au lotissement des Hauts de Mont. A voir combien de temps cela va durer, car elle grille très souvent.

✓ Il manque un panneau (interdiction aux bus) au carrefour rue des Moulins et rue des Coudresceaux

Magalie LENOGUE :

✓ Suite à la demande de M. FOURNIER, précise qu'elle réfléchit à l'organisation du vide-maison communal.

Nadine MENEAU :

✓ Signale que par précaution sanitaire, le repas Tête de Veau du Twirling, prévu le 6 Février est annulé.

Séance levée à 21H30

Le maire

le secrétaire de séance

Les conseillers